

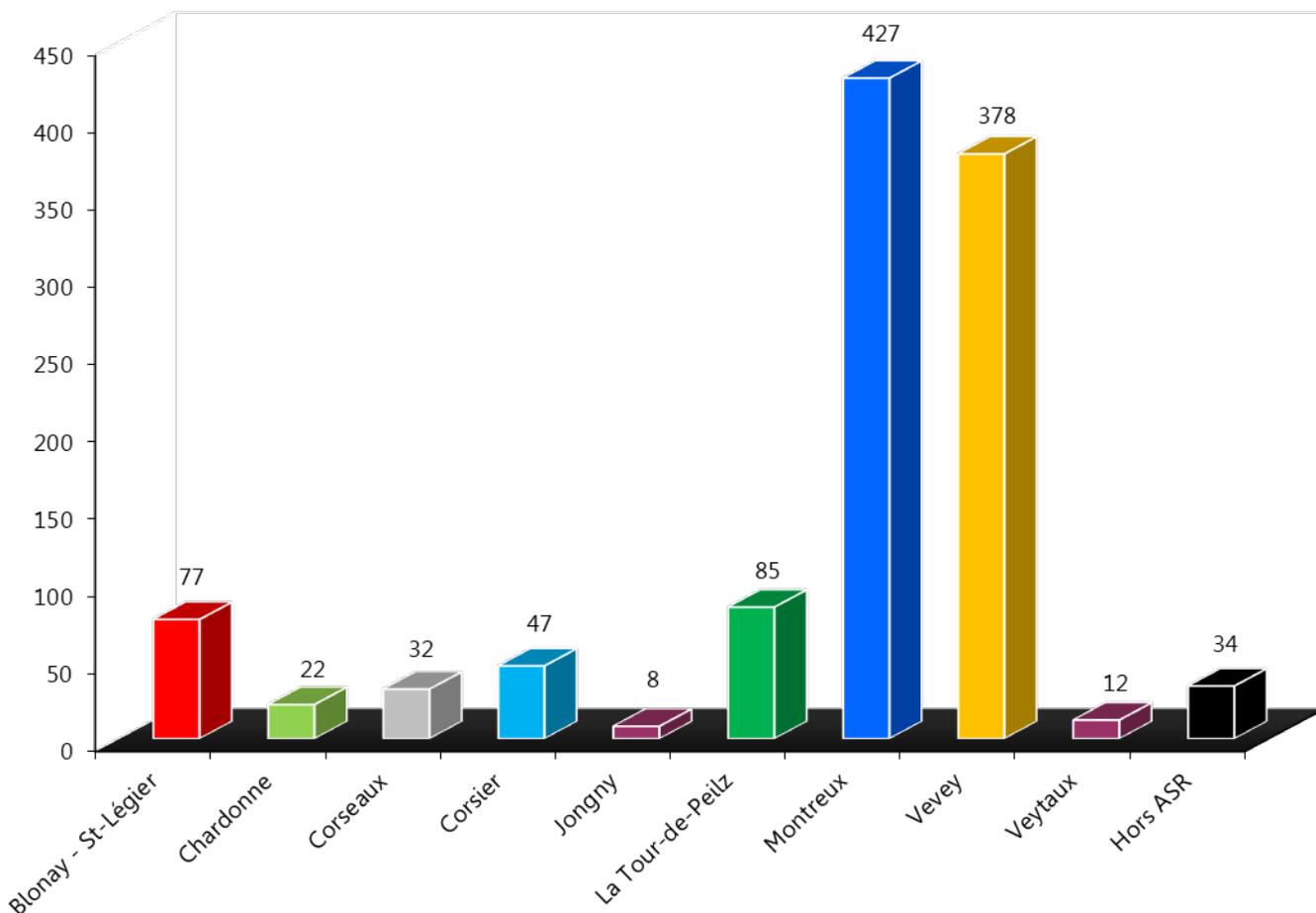
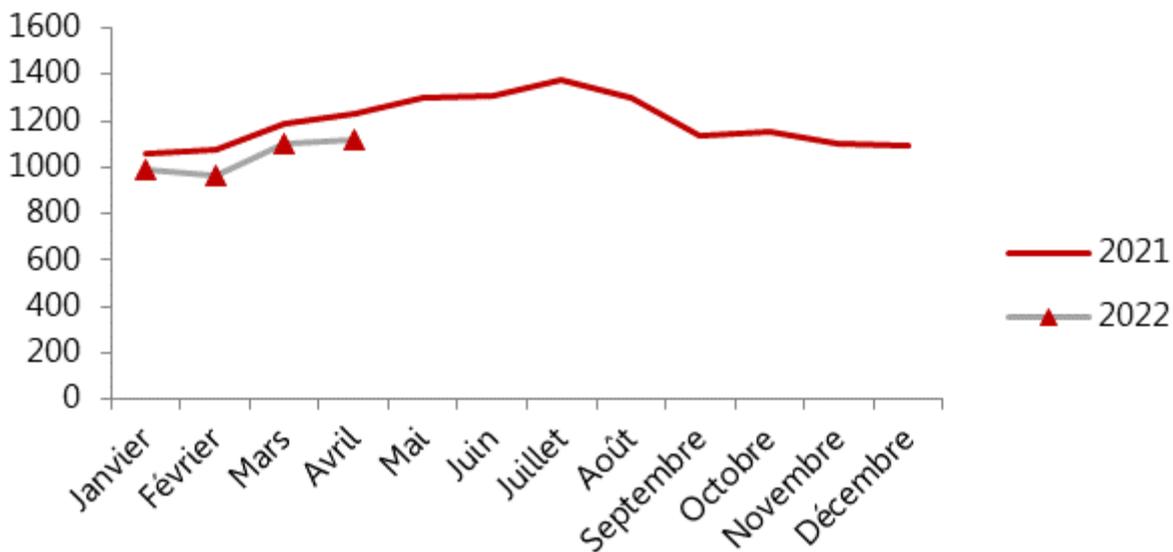


Bulletin d'information

Avril 2022



Total des interventions 1'122

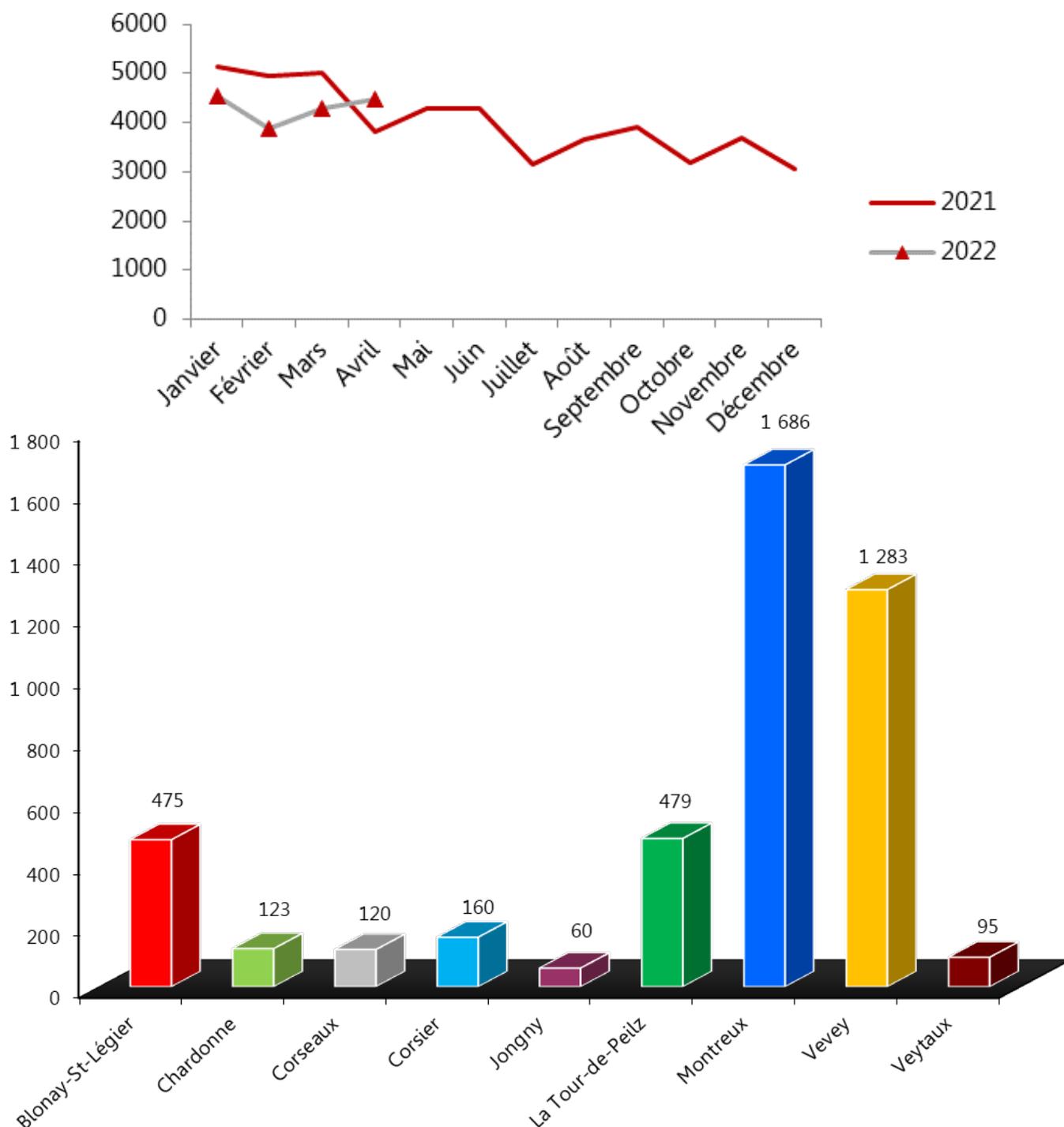


Nombre d'actions proactives et préventives

Ces actions comprennent principalement les entrées et sorties d'écoles, les contrôles de circulation, les surveillances, les contacts avec la population/autorités/commerces, divers contrôles, patrouilles pédestres, présences préventives et services d'ordre lors de manifestations, effectués par les policiers et les assistants de sécurité publique.

Pour rappel : la diminution du nombre d'actions depuis avril 2021 est principalement due à de nombreuses missions ciblées, dont la durée en nombre d'heures est plus longue, ceci dans le domaine du trafic et de la consommation de produits stupéfiants ainsi que celui des nuisances sonores. S'agissant du mois d'octobre 2021, un certain nombre d'actions n'ont pas pu être enregistrées en raison de la cyberattaque dont la Commune de Montreux et ses partenaires ont été victimes.

Total 4'481 actions



Prévention

En avril, les policiers de l'Unité de prévention ont effectué plusieurs contrôles du respect de l'obligation de tenir les chiens en laisse dans les forêts et leurs abords lors de la période de nidification.

Une vingtaine de personnes ont été sensibilisées à cette réglementation. Aucune infraction n'a été constatée.

Quand et où tenir mon chien en laisse ?

→ Du 1^{er} avril au 15 juillet



- En forêt
- En lisière de forêt
- Sur les prairies attenantes situées en zones agricoles

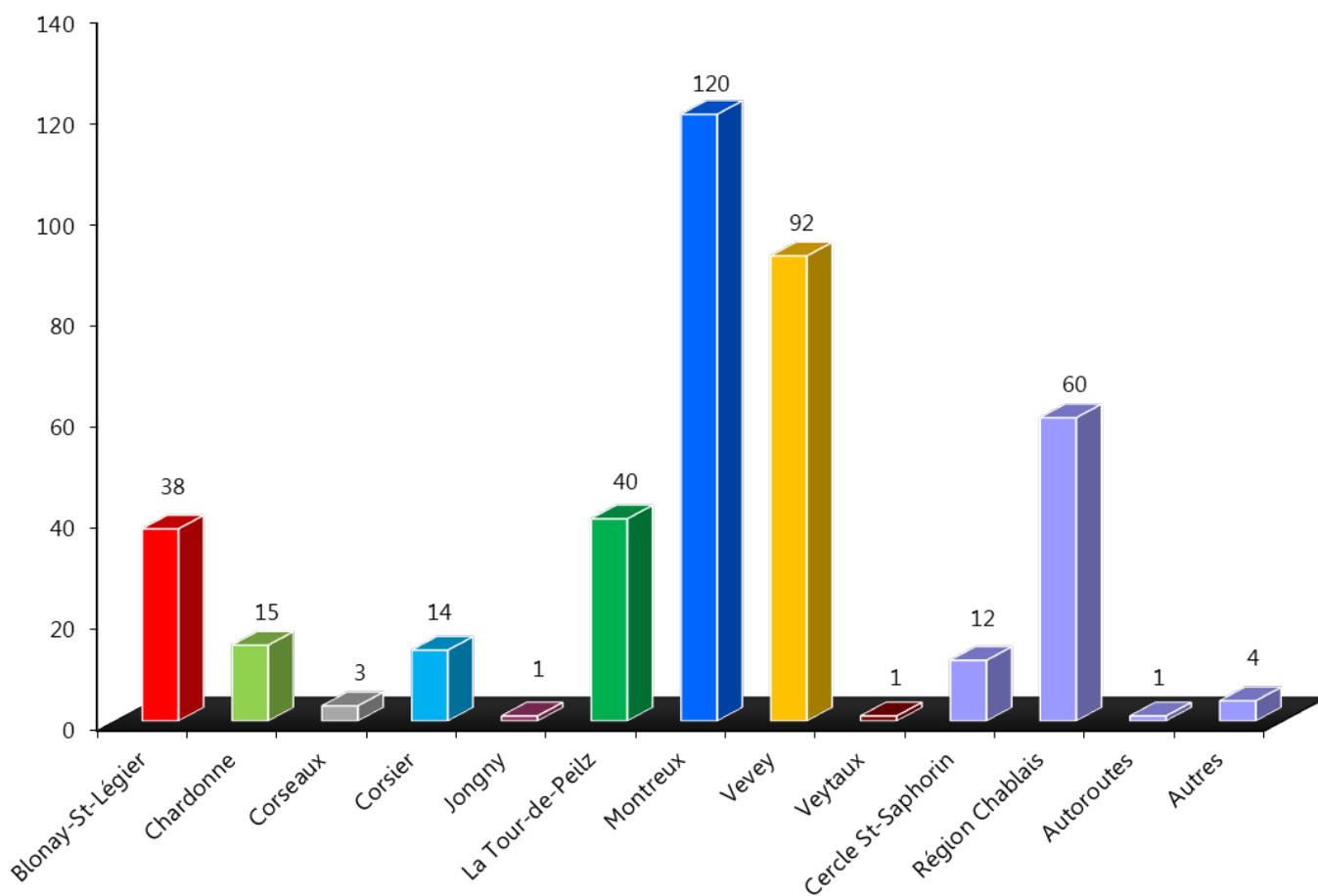
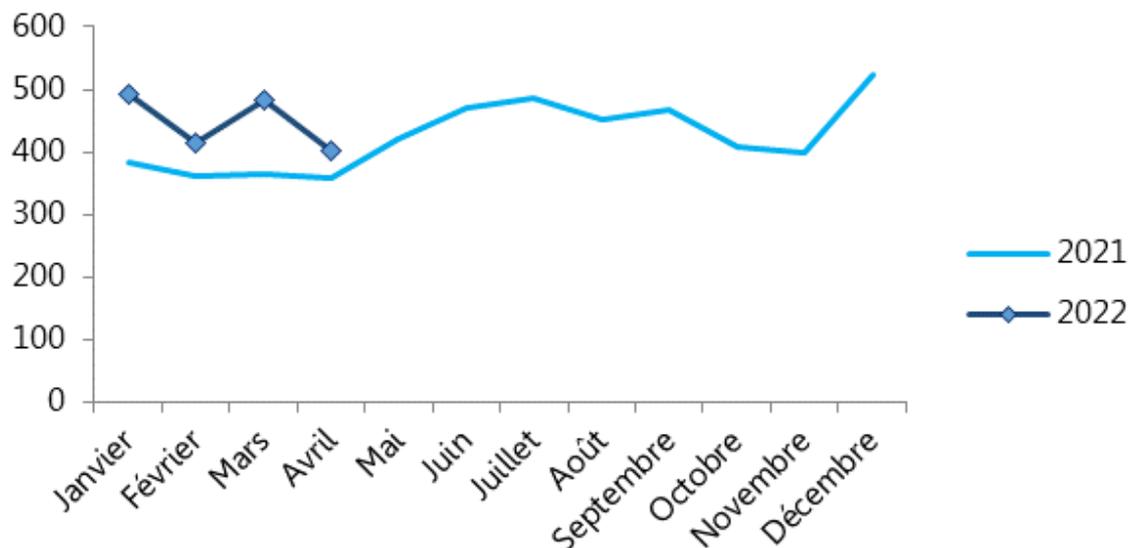
→ Toute l'année



- Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité : selon les dispositions propres au site
- Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)
- Pâturage occupé par du bétail

→ [Lien](#) pour consulter le dépliant explicatif, disponible sur le site officiel de l'Etat de Vaud

Total des interventions 401



Baisse de l'état général	36
Brûlures	1
Cas psychiatriques	14
Douleurs abdominales / lombaires	49
Grossesses	0
Intoxications (alcool, médicaments, fumées, etc.)	22
Problèmes cardiaques	28
Problèmes respiratoires	31
Traumatismes divers	68
Troubles de la conscience / déficits neurologiques	56
Autres	96



Avril 2022

12 jours de service et 13 jours de formation ont été effectués par des miliciens et professionnels au mois d'avril 2022.

INAUGURATION DU POSTE DE COMMANDEMENT REGIONAL

Inauguré le 25 mars 2022, le Poste de commandement régional de la Faraz est officiellement opérationnel. La construction de la Protection civile, en travaux depuis 2019, n'avait pas pu être utilisée en 2020 lors des deux premiers engagements COVID-19.

En comité réduit, l'ouvrage a été présenté au Chef de l'Etat-Major cantonal de conduite et Chef du service de la sécurité civile et militaire, à Mme la Syndique de La Tour de Peilz, à Monsieur le Président de l'Association Sécurité Riviera (ASR) et au Commandant cantonal de la Protection civile vaudoise, en présence du commandant, de son remplaçant et de professionnel-le-s de l'Organisation régionale de Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut (ORPC RPE). Au cours d'une cérémonie officielle, cet ouvrage a été remis à l'ASR, rajeuni et optimisé.

Les rénovations et optimisations terminées en début d'année 2021, le poste fonctionne depuis de nombreux mois. Il s'est révélé un atout lors de nombreux événements, équipé des dernières technologies et disposant des locaux impératifs à la conduite : une salle de rapports, une salle de conduite, des locaux de transmission et de renseignement, des bureaux, des salles de travail et une cellule communication. Depuis 2021, il a été utilisé pour l'instruction des préposés à l'Aide à la Conduite, les rapports de l'État-Major de l'ORPC RPE et la conduite de divers événements et interventions d'urgence, comme l'accueil de la cellule de crise lors de la cyberattaque à Montreux plusieurs jours durant en octobre 2021. Maintenu en état de préparation par les préposés à l'Aide à la Conduite et à la Logistique de l'ORPC, le poste peut accueillir une trentaine de personnes, logement et subsistance compris.



DELESTAGE A9/A12

Le 14 avril 2022, à la suite d'un accident mortel au niveau de l'échangeur autoroutier A9/A12 de la Veyre à Blonay - Saint-Légier, la Formation d'Intervention Régional (FIR) a été alarmée à 13h et a procédé au délestage autoroutier des automobilistes en provenance de l'A12 en direction de Lausanne. Un contingent d'une dizaine de miliciens et professionnel-le-s ont maintenu le dispositif plusieurs heures durant, jusqu'au rétablissement du trafic par la Gendarmerie. Ces délestages, heureusement rares, sont l'une des prestations fournies par la FIR de l'ORPC RPE et pour laquelle cette dernière est instruite et entraînée.

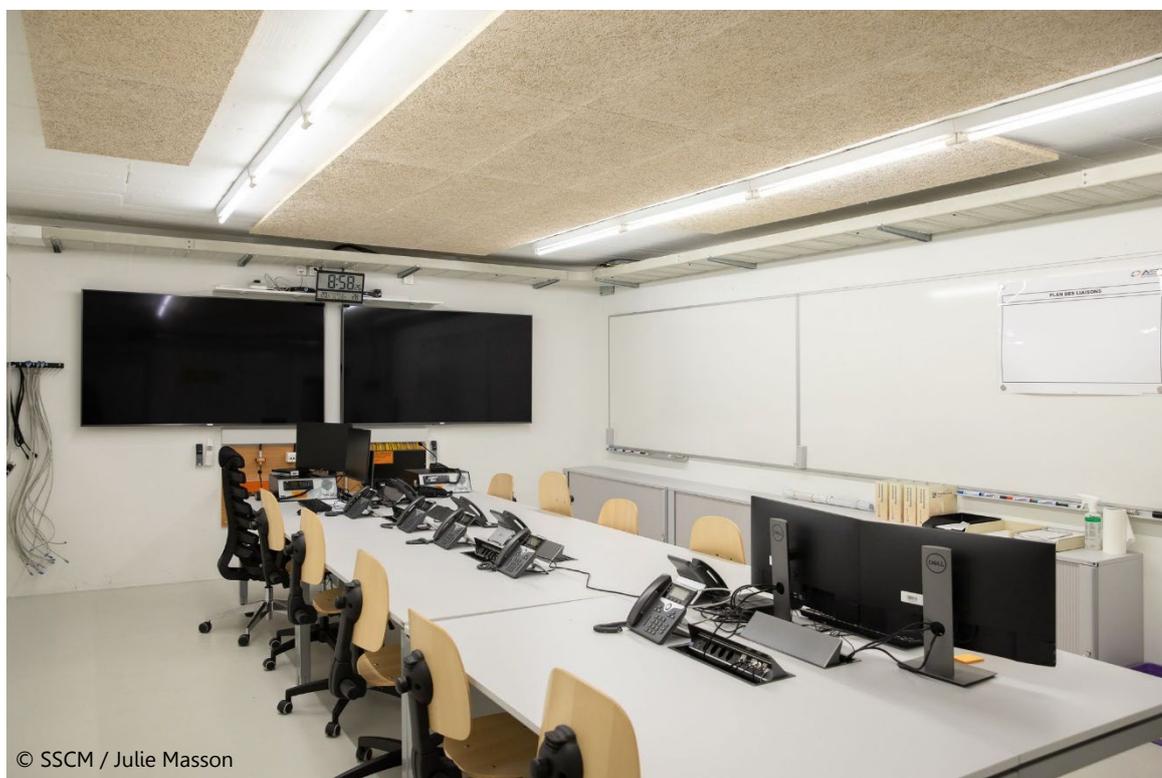
FORMATION

Du 4 au 8 avril, deux astreints, préposés à la logistique, ont effectué leur cours de cadre de chef de cuisine. Ils effectueront ultérieurement un stage pratique et paiement de galons avant de recevoir un grade de sous-officiers.

Du 11 au 13 avril, le chef instruction et opération de l'ORPC RPE a entamé une formation de secouriste en entreprise, dispensée au Centre de Compétences de la Protection civile vaudoise à Gollion. Donné en trois volets, ce cours est destiné à former des spécialistes sanitaires au sein de chaque compagnie de Protection civile du canton de Vaud. Les professionnels et astreints suivant ce cours disposeront de certifications reconnues.

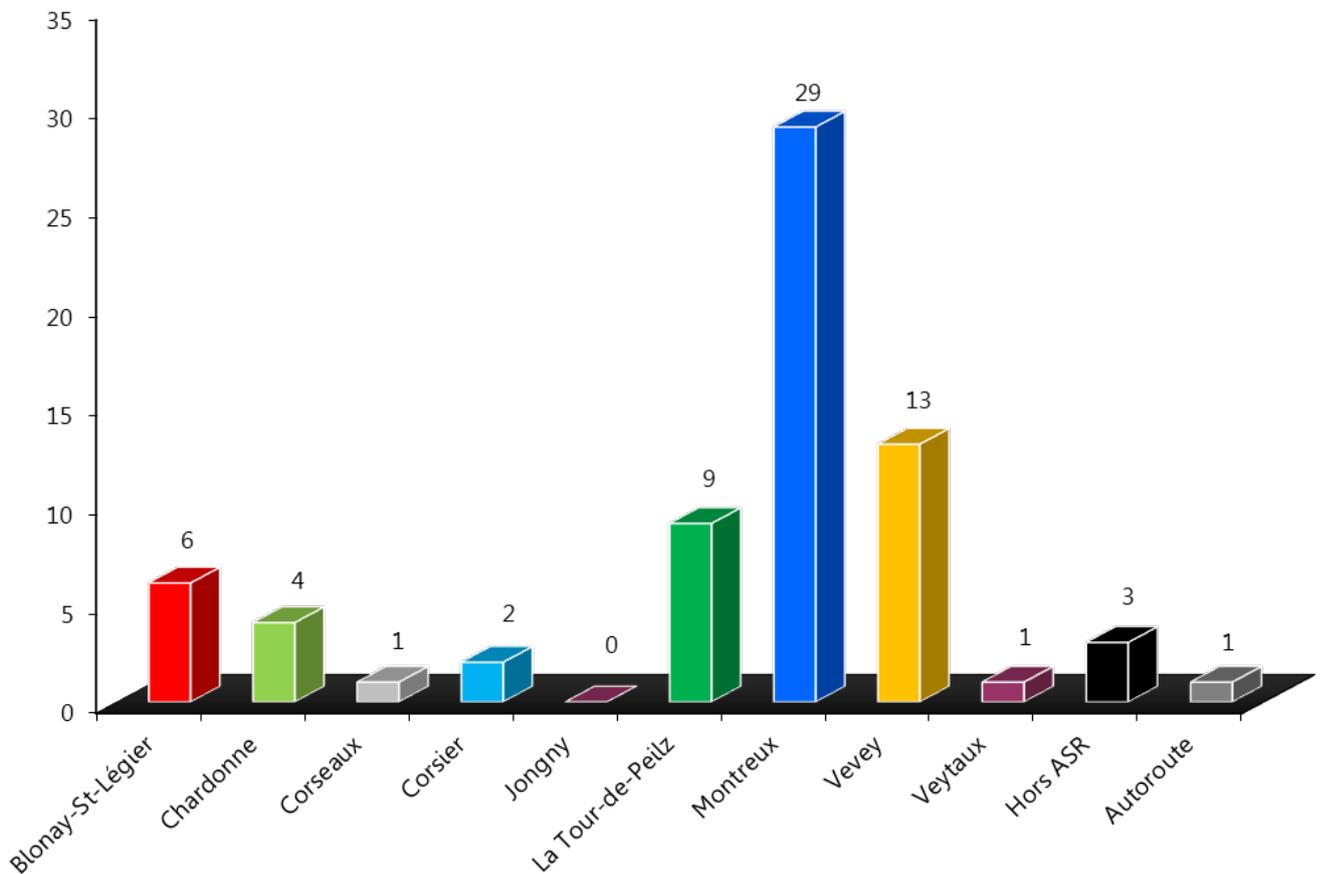
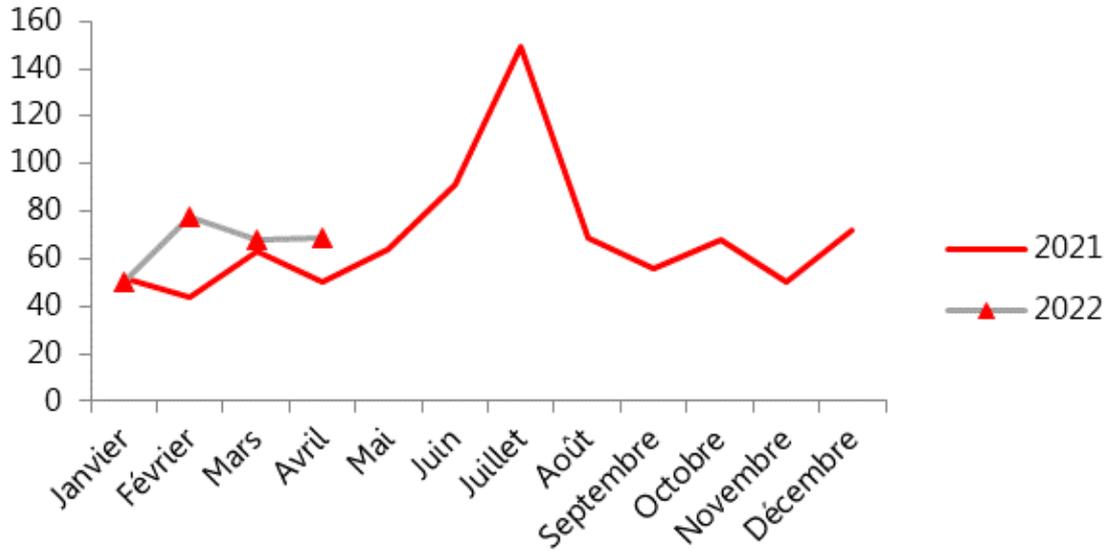
ACTIVITES PERMANENTES ET CONDUITE

Les activités permanentes de l'Organisation Régionale de Protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut (ORPC RPE) et les opérations sont conduites depuis l'Office régional de Protection civile, à Montreux.



Total des interventions 69

2021-Pour rappel : l'augmentation significative du nombre d'interventions au mois de juillet 2021 est non seulement due à une activité opérationnelle soutenue, mais également aux abondantes précipitations qui ont provoqué des inondations à maints endroits.



09.04.2022 à 07h55 – un bateau coulé dans le port

Près d'une quinzaine de pompiers du SDIS Riviera est alarmée en raison du naufrage d'un bateau dans le port de La Tour-de-Peilz. Ils sont mobilisés avec notamment un camion de Défense Contre les Hydrocarbures (DCH) et un bateau. Pour contrer la pollution consécutive à ce naufrage, ils utilisent de la tourbe et posent un barrage flottant autour de l'embarcation sinistrée. La brigade du lac de la Police cantonale et une patrouille de Police Riviera participent aux opérations, effectuées en collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE).



12.04.2022 à 09h55 – feu de canapé dans un appartement

Une quinzaine de pompiers sont mobilisés pour un feu d'appartement au centre-ville de Vevey. Sur place, les sapeurs de l'équipe de reconnaissance, porteurs d'appareils de protection respiratoire, découvrent que le logement touché est entièrement envahi de fumée jusqu'au sol. C'est un canapé qui a pris feu, mais l'incendie ne fait pas de blessés. Les pompiers sont intervenus avec une demi-douzaine de véhicules, dont un tonne-pompe 2000 litres et un camion-échelle. Les opérations ont eu lieu en collaboration avec Police Riviera et un inspecteur de l'ECA.



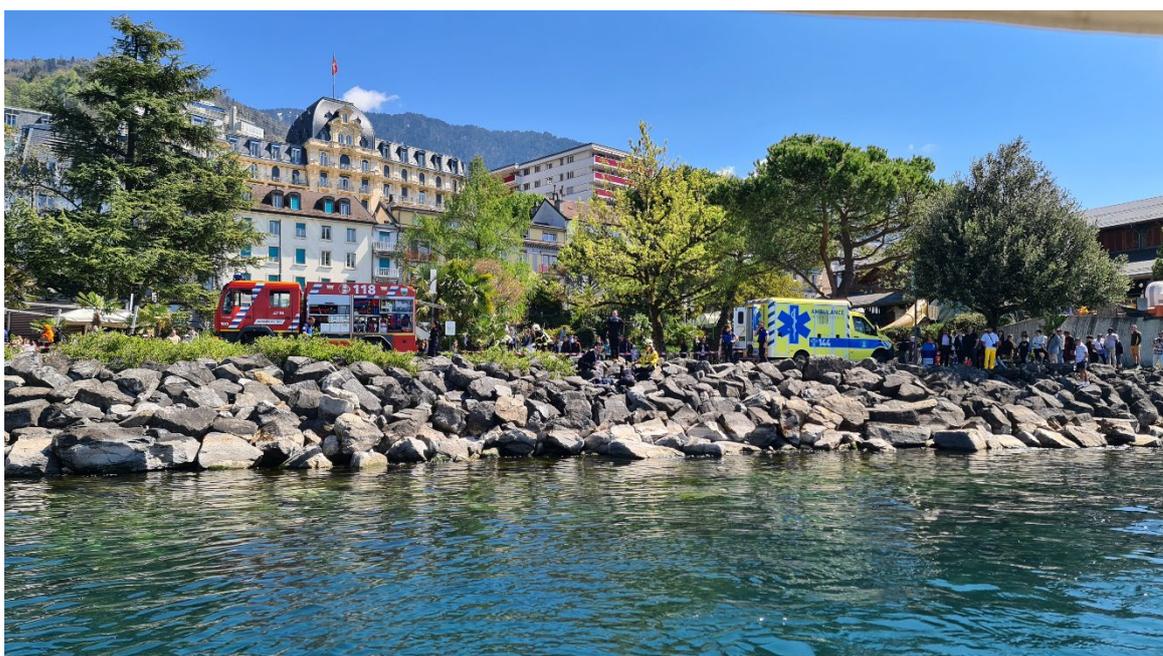
14.04.2022 à 11h40 – accident entre une voiture et un camion sur l'autoroute

Un accident impliquant une voiture et un camion se produit sur l'autoroute A9 à proximité de l'échangeur de la Veyre. La voiture se retrouvant coincée sous le camion, il est fait appel aux pompiers du SDIS Riviera, qui se rendent sur place avec un véhicule de secours routier et un tonne-pompe 2'000 litres, et à une équipe de pompiers professionnels du Service de protection et de sauvetage de Lausanne (SPSL). Les équipes de secours parviennent à extraire une personne de la voiture, avant sa prise en charge par l'équipage d'une ambulance et son évacuation par un hélicoptère de la Rega. Des patrouilles de la Police cantonale sont également sur place.



18.04.2022 à 13h40 – une personne coincée dans les rochers au bord du lac

Un passant se retrouve avec la tête et le haut du corps coincés dans les rochers du quai de la Rouvenaz à Montreux. Une large équipe est mobilisée, dont une ambulance, sept pompiers et deux patrouilles de Police Riviera. Les équipes du SDIS Riviera se rendent sur les lieux avec plusieurs véhicules, dont un camion de secours routier. A l'aide de coussins de levage et de cales, ils parviennent en toute sécurité à dégager la victime, qui n'est pas blessée, avant qu'elle soit contrôlée par un équipage d'ambulanciers.





ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

Interventions des 4 Services

Les interventions faisant l'objet d'un suivi judiciaire ainsi que celles relevant de la sphère privée ne sont pas communiquées par nos services

Blonay-Saint-Légier

01.04.2022 - 1500 : accident de la circulation avec blessé

Un automobiliste circule sur la route de Châtel-St-Denis, lorsqu'il dévie de sa trajectoire et heurte une voiture circulant en sens inverse. Légèrement blessé, l'automobiliste est pris en charge par un équipage d'ambulanciers et conduit à l'Hôpital Riviera Chablais. La conductrice du second véhicule est auscultée sur place, puis conduite à son domicile. Les voitures sont évacuées par un service de dépannage. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

23.04.2022 - 0150 : accident de la circulation avec dégâts matériels

Alors qu'elle circule sur la route de la Chaniaz, une automobiliste s'endort au volant de sa voiture, qui dévie, percute une clôture et des arbustes avant de terminer sa course sur le flanc, au centre de la chaussée. Aucun blessé n'est à déplorer. Les pompiers interviennent pour résorber une fuite d'hydrocarbure sur la chaussée consécutive à l'accident. Un service de dépannage prend en charge la voiture. Un rapport est dressé par Police Riviera.

23.04.2022 - 0225 : troubles de la tranquillité

Une présence policière est requise dans le parking souterrain à la route des Deux-Villages, auprès de jeunes. Ces derniers importunent le voisinage en écoutant de la musique à un volume excessif dans une voiture. Ils sont priés de cesser les nuisances. Le détenteur du véhicule est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Chardonne

07.04.2022 – 1520 : pollution d'hydrocarbure

Le jeudi 7 avril à 15h00, un signalement est transmis pour des traces de diesel au sol sur plusieurs artères, entre la rue de la Demi-Lune à Chardonne et la station Tamoil. Les pompiers sont engagés et mandatent une laveuse pour nettoyer la chaussée, mais celle-ci n'est finalement pas utilisée, la pluie ayant nettoyé la chaussée. Aucune pollution n'est constatée dans les grilles. Pas de suite police.

14.04.2022 – 2050 : accident de la circulation avec dégâts matériels et ivresse

Un automobiliste en état d'ivresse circule sur la route de Châtel-St-Denis en direction de Jongny, lorsqu'il perd la maîtrise de sa voiture qui traverse la voie inverse et percute la glissière de sécurité avant de s'immobiliser. L'accident ne fait aucun blessé. La voiture est prise en charge par une entreprise de dépannage. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

Corseaux

11.04.2022 – 0845 : activité accessoire au volant

Lors d'un contrôle de circulation sur le chemin du Châno, les policiers interpellent un automobiliste qui manipule son téléphone tout en conduisant. Il est dénoncé pour infraction à la Loi sur la circulation routière.

16.04.2022 – 0245 : motocycliste élève conducteur qui transporte un passager sans permis

En cours de patrouille motorisée sur la route de Lavaux, les policiers interceptent un motocycliste élève conducteur et son passager. Ce dernier n'étant pas au bénéfice d'un permis de conduire de la catégorie A1, le pilote est dénoncé à l'autorité compétente.

La Tour-de-Peilz

01.04.2022 – 2335 : troubles de la tranquillité publique

Une présence policière est requise sur le quai de la gare, où les éclats de voix d'un groupe de jeunes importunent le voisinage. Sur place, les intéressés sont rendus attentifs à la problématique du bruit et cessent immédiatement les nuisances, à l'exception d'une jeune fille, laquelle est dénoncée pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

06.04.2021 - 1540 : pollution dans le lac

Un bateau perd environ 25 litres d'huile biologique dans le lac à proximité de la rive. En collaboration avec la Direction générale de l'environnement, les pompiers professionnels de Lausanne et la brigade du lac de la Police cantonale, une dizaine de pompiers du SDIS Riviera est mobilisée. Ils traitent la pollution avec notamment un produit miscible à l'eau et empêchent son développement avec un barrage flottant.

08.04.2022 – 0440 : conduite sans permis valable et sous l'influence de stupéfiants

En cours de patrouille pédestre à la rue du Temple, les policiers constatent la présence d'un véhicule stationné en rue avec son conducteur au volant. Lors des contrôles, il s'avère que ce dernier se trouve sous l'emprise de stupéfiants et qu'il fait l'objet d'une interdiction de conduire. De plus, des produits stupéfiants conditionnés sous différentes formes ainsi qu'une arme blanche sont retrouvés dans le véhicule. Le tout est saisi contre inventaire et l'intéressé est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure.

09.04.2022 – 0750 : pollution d'hydrocarbure dans le lac

Près d'une quinzaine de pompiers du SDIS Riviera est alarmée en raison du naufrage d'un bateau dans le port de La Tour-de-Peilz. Ils sont mobilisés avec notamment un camion de Défense Contre Hydrocarbures (DCH) et un bateau. Pour contrer la pollution consécutive à ce naufrage, ils utilisent de la tourbe et posent un barrage flottant autour de l'embarcation sinistrée. La brigade du lac de la Police cantonale et une patrouille de Police Riviera participent aux opérations, effectuées en collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE).

14.04.2022 – 2200 : pollution sonore

Un automobiliste à la conduite sportive et bruyante est intercepté à l'avenue de Traménaz après avoir effectué plusieurs accélérations inutiles. Il est dénoncé pour infraction à la Loi sur la circulation routière.

17.04.2022 – 2005 : conduite dangereuse

Une automobiliste à la conduite dangereuse et irrespectueuse envers les autres usagers de la route est interceptée sur la route Chailly et dénoncée à l'autorité compétente.

30.04.2022 - 1128 : un enfant et sa mère enceinte secourus d'un ascenseur en panne

Une dizaine de pompiers se rendent dans un immeuble d'habitation du centre-ville pour porter assistance à un enfant et sa mère enceinte, incapables de sortir d'un ascenseur bloqué. Rassurant l'enfant apeuré et s'enquérant régulièrement de l'état de santé de la mère, les pompiers mettent hors tension l'installation et procèdent rapidement à l'extraction des deux personnes de l'ascenseur. En raison du caractère sensible de l'alarme, plusieurs équipes du SDIS Riviera se sont rendues sur les lieux.

Montreux

Territet, 09.04.2022 – 0545 : mineurs – entrave à l'action policière

Lors d'une patrouille sur la rue Bon-Port, cinq mineurs prennent la fuite à la vue des policiers. L'un d'entre eux est rattrapé et identifié. Sa maman vient le prendre en charge. Le jeune transmet ensuite l'identité de ses autres camarades, lesquels sont rencontrés à leurs domiciles en compagnie de leurs parents respectifs. Les intéressés sont sensibilisés et un rapport de dénonciation aux dispositions du Règlement général de police intercommunal leur est annoncé.

14.04.2022 – 1335 : accident de la circulation avec blessé

Intervention de Police et d'Ambulance Riviera suite à un accident de la circulation qui s'est produit à la route des Colondalles impliquant une voiture et une moto. Blessé lors du choc, le motard est pris en

charge par un équipage d'ambulanciers puis conduit à l'Hôpital Riviera Chablais. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

Clarens, 15.04.2022 – 0205 : conduite en état d'ivresse

Un automobiliste, au bénéfice d'un permis de conduire à l'essai, est intercepté sur la rue du Lac alors qu'il conduit en état d'ivresse. Il est dénoncé à l'autorité compétente.

Clarens, 15.04.2022 – 0515 : conduite en état d'ivresse, sans permis et vol d'usage

En cours de patrouille motorisée sur la rue du Lac, les policiers interceptent un automobiliste à la conduite dangereuse. Lors des contrôles, il s'avère se trouver en état d'ivresse, ne pas posséder de permis de conduire et avoir emprunté la voiture de sa compagne sans son autorisation. Il est dès lors conduit au poste de police pour la suite de la procédure et dénoncé aux autorités compétentes.

16.04.2022 – 1000 : mendicité

En gare de Montreux, un homme s'adonnant à la mendicité est dénoncé à l'autorité compétente par une patrouille de police pédestre.

18.04.2022 – 1335 : demande d'assistance

Alors qu'il tente de récupérer son téléphone portable tombé entre les cailloux au bord du lac, un homme se coince le haut du corps entre les rochers, tête en bas. Son fils, présent, alerte sa maman par téléphone, qui appelle à son tour les services de secours. Plusieurs équipes de secours sont mobilisées, dont des ambulanciers du CSU d'Aigle et le SMUR, sept pompiers et deux patrouilles de police. Les pompiers interviennent avec plusieurs véhicules, dont un camion de secours routier. A l'aide de coussins de levage et de cales, ils parviennent en toute sécurité à dégager la victime, qui n'est pas blessée, avant qu'elle soit contrôlée par les ambulanciers. Finalement, l'intéressé et son fils peuvent continuer leur promenade sur les quais. Un rapport est dressé par Police Riviera.

Pollutions sonores – activités accessoires – véhicules non-conformes – non-port de la ceinture de sécurité

Le dimanche 3 avril à 21h15, un automobiliste à la conduite bruyante est interpellé à l'avenue Claude Nobs et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Le lundi 4 avril à 10h15, en cours de patrouille motorisée sur la rue du Théâtre, l'attention des policiers est attirée par un automobiliste qui circule au volant d'un véhicule aux vitres avant teintées. Le propriétaire du véhicule est informé d'un rapport de dénonciation pour infraction à la Loi sur la circulation routière pour avoir équipé son véhicule d'un film de teinte non homologué.

Le vendredi 8 avril à 18h35, une automobiliste qui manipule son téléphone au volant est interceptée sur l'avenue de la Riviera. Cette dernière est identifiée sur la base de son permis d'élève conductrice alors qu'elle n'est pas accompagnée. La conductrice est dénoncée à l'autorité compétente pour infraction à la Loi sur la circulation routière et son permis d'élève est saisi.

En cours de patrouille sur la route de Glion à Glion en direction de Montreux le samedi 9 avril vers 08h, les policiers interceptent un automobiliste qui manipule son téléphone tout en conduisant, laissant son véhicule se déporter au milieu de la chaussée. Le conducteur est dénoncé pour infraction à la Loi sur la circulation routière.

En cours de patrouille cycliste le jeudi 14 avril vers 16h30, un policier remarque un automobiliste qui circule tout en manipulant son téléphone portable. Inattentif, il ne respecte pas la signalisation lumineuse à un carrefour. Il est dès lors intercepté à l'avenue Claude Nobs. Lors des contrôles, il s'avère qu'il ne porte pas ses lunettes de vue, comme stipulé sur son permis de conduire. Son véhicule est immobilisé et l'intéressé est conduit à son domicile par une patrouille motorisée. Il est dénoncé à l'autorité compétente.

Lors d'un contrôle de la circulation sur la route des Châtaigniers à Chailly le jeudi 14 avril à 17h50, les policiers interceptent un véhicule. À son bord, deux enfants ne sont pas attachés au moyen des ceintures

de sécurité, ni installés sur des sièges adaptés. Leur père, au volant, est dénoncé pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Lors d'un contrôle de la circulation sur la route de Brent à Chailly le jeudi 14 avril à 18h, les policiers interceptent un véhicule dont la conductrice n'est pas équipée de sa ceinture de sécurité. Son petit-fils n'est ni attaché, ni installé sur un siège adéquat. De plus, la couleur de la voiture ne correspond pas à celle mentionnée dans le permis de circulation. Elle est dénoncée pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Occupations accessoires au volant entre le mercredi 20 et le samedi 23 avril : lors d'une patrouille sur la Grand-Rue, un policier à moto intercepte une automobiliste à la conduite dangereuse, laquelle utilise son téléphone tout en conduisant. Elle est dénoncée pour infraction à la Loi sur la circulation routière. Lors d'un contrôle de circulation, les policiers interpellent et dénoncent à l'autorité compétente un conducteur qui manipule son téléphone portable alors qu'il circule sur l'avenue Claude Nobs. Un motocycliste, qui manie son téléphone tout en conduisant sur l'avenue du Casino, est intercepté par une patrouille de police et dénoncé à l'autorité compétente pour infraction à la Loi sur la circulation routière. Lors d'un point fixe sur la Grand-Rue, les policiers interceptent et dénoncent à l'autorité compétente un motocycliste qui circule tout en manipulant son portable.

Le jeudi 21 avril à 17h55, une patrouille de police intercepte et dénonce à l'autorité compétente un automobiliste à la conduite dangereuse, à l'avenue Rousseau à Clarens.

Le vendredi 22 avril à 00h45, un policier en point fixe à la Place du Marché remarque un automobiliste qui circule à très vive allure sur la Grand-Rue en direction de Villeneuve. Le policier le poursuit à moto avec les moyens prioritaires enclenchés et le rattrape à Territet, où il est identifié et dénoncé à l'autorité compétente.

Dans le cadre d'un contrôle de la circulation sur l'avenue de la Riviera à Territet, le lundi 25 avril vers minuit, les policiers dénoncent à l'autorité compétente plusieurs usagers de la route : un automobiliste dont le véhicule est équipé de deux pneus lisses, ainsi qu'un père et sa fille, élève-conductrice, laquelle circule sans porter ses lunettes médicales, comme stipulé sur son permis, oublié à son domicile. Tous sont dénoncés à l'autorité compétente.

Le mardi 26 avril, le central signale un automobiliste qui circule à vive allure sur la rue du Lac à Clarens. Une patrouille de police l'intercepte sur la Grand-Rue à La Tour-de-Peilz. Des contrôles, il ressort que le conducteur, au bénéfice d'un permis de conduire à l'essai, se trouve en état d'ivresse. Il est dénoncé aux autorités compétentes.

Dans le cadre d'un contrôle de la circulation intervenu le vendredi 29 avril vers 15h sur la Grand-Rue, 37 véhicules sont contrôlés par 8 policiers. 19 amendes sont distribuées, ainsi que 2 rapports en préfecture. A 21h20, les policiers interpellent et dénoncent à l'autorité compétente une conductrice qui manipule son téléphone portable alors qu'elle circule sur la rue du Lac à Clarens.

Le samedi 30 avril à 06h10, un automobiliste, dont le véhicule est équipé de deux pneus lisses, est dénoncé à l'autorité compétente alors qu'il circule sur la route de Chailly à Clarens. A 18h30, un automobiliste à la conduite sportive effectue plusieurs accélérations sur la rue du Grammont à Clarens, en provoquant des nuisances sonores inutiles. Il est intercepté et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Vevey

03.04.2022 - 1630 : un restaurant rempli de fumée à cause d'un feu de tableau électrique

Le propriétaire d'un restaurant découvre ses locaux remplis de fumée. Trois patrouilles de Police Riviera et de la Police cantonale se rendent immédiatement sur les lieux, en même temps que six pompiers mobilisés avec un tonne-pompe 2'000 litres. Une équipe, envoyée en reconnaissance avec des appareils de protection respiratoire, découvre qu'un feu de tableau électrique est à l'origine du sinistre. Les

pompier ventilent ensuite les lieux et effectuent les contrôles d'usage. Les dégâts dus aux suies et à la fumée sont importants dans le commerce sinistré.

03.04.2022 - 2005 : accident de la circulation avec blessé

Un homme pousse sa voiture, sur le chemin de Pomey sens descendant, afin de la faire démarrer suite à un problème de batterie. Après quelques mètres, sa voiture prend de la vitesse et heurte un muret, ce qui fait chuter l'intéressé qui se blesse à la tête. Pris en charge par un équipage d'ambulanciers, il est conduit à l'Hôpital Riviera Chablais. La voiture est évacuée par une entreprise de dépannage. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

10.04.2022 – 0140 : trouble à la tranquillité / nuisances

Notre intervention est sollicitée sur le parking privé de l'ancien hôpital du Samaritain, auprès d'un automobiliste importunant le voisinage par la diffusion de musique à haut volume à l'intérieur de son véhicule, alors qu'il est stationné avec les portes ouvertes. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

10.04.2022 – 0335 : trouble à la tranquillité / nuisances

En cours de patrouille sur la rue des Communaux, les policiers interviennent auprès d'un homme qui hurle en gesticulant sur la voie publique. Ce dernier prend la fuite lorsque les policiers lui demandent de se légitimer. Intercepté, il refuse de coopérer et est maîtrisé puis acheminé au poste de police pour la suite de la procédure. Un rapport de dénonciation aux dispositions du Règlement général de police intercommunal lui est annoncé.

12.04.2022 - 0955 : feu de canapé dans un appartement

Une quinzaine de pompiers sont mobilisés pour un feu d'appartement au centre-ville. Sur place, les sapeurs de l'équipe de reconnaissance, porteurs d'appareils de protection respiratoire, découvrent que le logement touché est entièrement envahi de fumée jusqu'au sol. C'est un canapé qui a pris feu, mais l'incendie n'a fait aucun blessé et aucune évacuation n'a été nécessaire. Les pompiers sont intervenus avec une demi-douzaine de véhicules, dont un tonne-pompe 2'000 litres et un camion-échelle. Les opérations ont eu lieu en collaboration avec Police Riviera, une patrouille mixte (GDM/EPOC) et un inspecteur de l'ECA. Rapport incendie établi par la Police cantonale vaudoise.

12.04.2022 - 2030 : véhicule non-conforme

En cours de patrouille motorisée sur l'avenue Général-Guisan, les policiers interceptent et dénoncent un automobiliste qui a procédé à des modifications techniques non inscrites sur le permis de circulation du véhicule.

17.04.2022 -1725 : pollution sonore

Une patrouille pédestre intercepte un automobiliste qui fait vrombir le moteur de sa voiture de manière excessive sur l'avenue Général-Guisan. Il est dénoncé à l'autorité compétente.

28.04.2022 - 1030 : modification non-homologuée sur une moto

Les policiers interceptent et dénoncent à l'autorité compétente un motocycliste qui circule à l'avenue de Gilamont sur un engin dont le pot d'échappement et les poignées sont dépourvus d'une homologation. Une fiche technique est établie afin que la mise en conformité soit effectuée dans un délai imparti.

Autres



Le samedi 2 avril, le Groupe de Recherche et d'Intervention en terrain difficile (GRID), composé de 5 membres, a entraîné la progression sur corde avec obstacle ainsi que la tyrolienne horizontale.

Le jeudi 14 avril, en début d'après-midi, la Protection civile est alarmée et intervient pour un délestage suite à un accident sur l'autoroute A9, à la hauteur de la voie de raccordement en provenance de l'A12 direction Lausanne, nécessitant la fermeture de cette voie de circulation.